



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Affiché le

ID : 035-213502537-20230605-2023_06_05_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 juin 2023, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

24 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Laetitia COUR, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

3 excusés :

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÛN

M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Florent BASLÉ

M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

0 absent

Secrétaires de séance : M. Samuel TRAVERS et Mme Cécile MARCHAND

Date d'affichage :

Date de convocation : le 30 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_06_05_08

Nomenclature : 7.2.3

Tarifs ALSH du mercredi pour l'année 2023-2024

Rapporteur : M. Frédéric SALAÛN

M. Frédéric SALAÛN indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs du mercredi (période scolaire) pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Sur proposition de la commission finances du jeudi 25 mai 2023, il est proposé les tarifs suivants :

Tarifs ALSH - mercredi	Quotient familial
T1	0 à 400
T2	+ 400 à 600
T3	+ 600 à 800
T4	+ 800 à 1000
T5	+ 1000 à 1200
T6	+ 1200 à 1300
T7	+ 1300 à 1500
T8	+ 1500 à 1900
T9	+ 1900
Hors commune	

Journée sans repas	1/2 journée sans repas
2,70	1,62
4,87	2,92
5,95	3,57
7,57	4,54
8,65	5,19
9,41	5,62
10,16	6,05
10,81	6,49
12,97	7,78
19,46	11,68

Tarifs des sorties selon l'activité proposée :

- supplément 1 : 5,00 €
- supplément 2 : 7,50 €
- supplément 3 : 10,00 €

Tarif par quart d'heure entamé de retard : 5,00 €.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Horaires :

L'accueil collectif de mineurs est ouvert de 7h15 à 19h00.

Les horaires d'accueil minimums sont :

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| - journée avec repas : | - 9h30 / 17h00 |
| - matin : | - 9h30 / 11h45 |
| - matin avec repas : | - 9h30 / 14h00 |
| - repas et après midi : | - 11h45 / 17h00 |
| - après-midi : | - 13h00 / 17h00 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la proposition telle qu'énoncée
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en œuvre de la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh